

Fonds de recherche biomédicale du Canada (FRBC) et Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques (FIRSB)

Avis d'intention de l'étape 2

13 avril 2023 – 13h à 14h30, HAE

présentatrices:

- Marie-Claude Jobin, Agente principale de programmes par intérim, Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIIE)
- Alexandria Béland, Agente principale de programmes, Fondation canadienne pour l'innovation (FCI)



Plan

Vous avez des difficultés techniques?
CBRF-FRBC@sshrc-crsh.gc.ca

- Aperçu du programme
 - Types de propositions et exigences
 - Admissibilité
 - Pôles de recherche
 - Sécurité de la recherche
 - Processus de sélection
- Création et soumission de l'avis d'intention
- Session de questions et réponses
 - Pour poser une question, utilisez la fonction « Q&A » ou levez votre main



Stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie du Canada

- Un investissement de 2,2 milliards de dollars sur sept ans avec deux objectifs primordiaux:
 - soutenir la croissance d'un secteur de la biofabrication et des sciences de la vie fort et concurrentiel
 - garantir la préparation du Canada en prévision de pandémies futures, en renforçant la capacité nationale au moyen d'investissements et de partenariats visant la production de vaccins et de produits thérapeutiques qui sauvent des vies

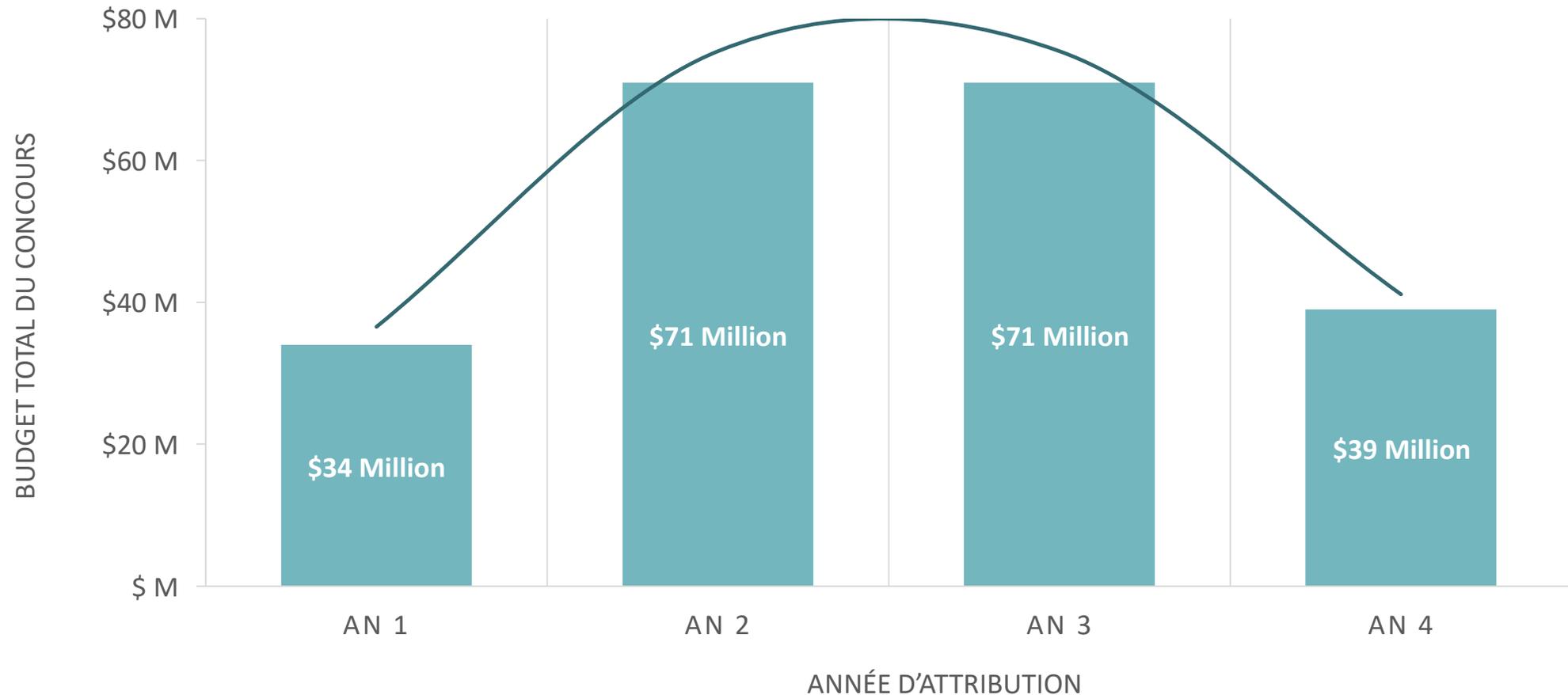
Programme	Fonds de recherche biomédicale du Canada (FRBC)	Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques (FIRSB)	Fonds pour les essais cliniques (FEC)
Budget	250 millions de dollars	500 millions de dollars	250 millions de dollars
Administré par	SPIIE/CRSH Coadministré avec la FCI	FIRSB 1 - FCI FIRSB 2 - Coadministré avec le SPIIE	IRSC

Description du Programme

	Étape 1	Étape 2	
Type de subvention	Institutionnelle	Institutionnelle	
Nombre de subventions octroyées	Cinq pôles de recherche	Basé sur le nombre de demandes approuvées (projets et demandes d'infrastructure) dans les limites du budget total du concours	
Programme	FRBC	FRBC	FIRSB
Valeur	Budget total du concours de 10 M\$. 500 000 \$ par an, par pôle. Jusqu'à 25 p. 100 de la somme totale attribuée pour une proposition peut servir à couvrir les coûts indirects de la recherche.	Budget total du concours de 215 M\$. 500 000 \$ à 5 M\$ par an. Jusqu'à 25 p. 100 de la somme totale attribuée pour une proposition peut servir à couvrir les coûts indirects de la recherche.	Budget total du concours jusqu'à 360 M\$ pour l'infrastructure (277 M\$) et les coûts d'exploitation associés (83 M\$)
Durée	Quatre ans au plus	Quatre ans au plus	Dates de fin des projets d'infrastructure déterminées par les mécanismes habituels de la FCI

Distribution des fonds: FRBC

- Il n'y a pas d'allocation annuelle pour les propositions d'infrastructure de recherche du FIRSB.
- Budget total du concours pour les composantes "recherche" et "perfectionnement des compétences" (FRBC) = 215 millions de dollars sur 4 ans



Objectifs stratégiques du FRBC-FIRSB

- Accroissement des infrastructures spécialisées et de la capacité de recherche appliquée multidisciplinaire
- Soutien à la formation et au perfectionnement pour étoffer la filière de chercheuses et chercheurs de talent qualifiés
- Accélération du passage de résultats de recherche prometteurs à des processus et produits commercialement viables

Seules les propositions en phase avec la Stratégie et proposant des contributions en ce qui concerne la préparation à de futures pandémies et l'atteinte des objectifs ci-dessus seront prises en considération en vue d'un financement.

Types de propositions et exigences

Types de propositions

- Chaque proposition peut comprendre ***une ou plusieurs*** des composantes suivantes:
 - partenariat de **recherche** appliquée dans le secteur de la biofabrication et des sciences de la vie afin d'accélérer le passage de découvertes à des produits et services permettant de consolider ce secteur
 - partenariat visant le **perfectionnement des compétences** pour que l'industrie canadienne de la biofabrication dispose de la formation et des compétences dont elle a besoin pour stimuler l'innovation et croître
 - **infrastructure de recherche** permettant de répondre aux besoins du Canada en matière de recherche en sciences biologiques

Chaque composante d'infrastructure de recherche ou de perfectionnement des compétences doit appuyer directement *une ou plusieurs* propositions comportant une composante de recherche.

Exigences clés de chaque composante

Recherche

- Présenter un partenariat de recherche appliquée qui renforce la capacité d'accélérer le passage de découvertes prometteuses
- Soutenir la préparation aux pandémies et aux nouvelles urgences en santé
- Soutenir la formation et le mentorat de personnel hautement qualifiée
- Susciter la collaboration dans le cadre de partenariats intersectoriels
- Intégrer l'expertise et les perspectives des différentes disciplines
- Déterminer les obstacles ou les limites de la recherche proposée et fournir des stratégies d'atténuation ou de contingence
- Veiller à ce que tous les matériaux, procédés et procédures mis au point et utilisés soient conformes aux normes établies
- Proposer une démarche de commercialisation

Exigences clés de chaque composante

Perfectionnement des compétences

- Présenter un partenariat comportant une expérience à valeur ajoutée pour le personnel hautement qualifié de tous les niveaux
- Répondre aux besoins du secteur de la biofabrication et des sciences de la vie en matière de talents et de compétences:
 - Les initiatives doivent être axées sur des compétences utiles pour le secteur de la biofabrication et des sciences de la vie
 - Promouvoir les liens entre les stagiaires et les employeurs éventuels
- Encourager la mobilité nationale et, le cas échéant, internationale entre les secteurs et les disciplines

Exigences clés de chaque composante

Infrastructure de recherche

- Proposer des investissements dans l'infrastructure de recherche qui visent à soutenir et à renforcer une ou plusieurs composantes de recherche
- Accroître la capacité de recherche institutionnelle à moyen et à long terme
- Soutenir la formation de personnel hautement qualifié
- Garantir que l'infrastructure est exploitée et entretenue de façon optimale pendant sa durée de vie utile
- Faire fond sur l'infrastructure existante
- Donner lieu à des avantages soutenus et durables pour le Canada

Enveloppes destinées aux infrastructures

- La FCI a établi des enveloppes destinées aux infrastructures pour mieux gérer le volume de demandes et encourager la présentation de composantes d'infrastructure de recherche stratégiques et de qualité
 - Chaque pôle peut accepter jusqu'à 138,5 millions de dollars de la FCI pour des composantes d'infrastructure de recherche
 - Les enveloppes s'appliquent aussi bien à l'étape de l'avis d'intention qu'à l'étape de la demande détaillée
 - Afin que les pôles et les établissements candidats aient une certaine flexibilité, un pôle peut dépasser, de 10 p. 100 au plus, le montant établi pour son enveloppe à l'étape de l'avis d'intention
- Il n'y a pas d'enveloppes pour les composantes de recherche et de perfectionnement des compétences des propositions

Admissibilité

Admissibilité

- Tout établissement administrateur:
 - doit satisfaire aux exigences en matière d'admissibilité de l'un des trois organismes fédéraux de financement de la recherche (IRSC, CRSNG, CRSH)
 - s'il s'agit d'un établissement public, doit recevoir le financement de son budget de fonctionnement directement du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial et non par l'entremise d'un autre établissement
 - s'il s'agit d'un établissement privé, doit être sans but lucratif et ne doit pas recevoir son financement par l'entremise d'un autre établissement et
 - doit pouvoir recevoir et administrer des fonds de la FCI pour les propositions qui comportent une composante d'infrastructure de recherche.

Admissibilité

- Pour être prise en considération en vue de l'attribution d'un financement du FRBC et du FIRSB, une proposition:
 - doit être soumise par un établissement administrateur admissible,
 - doit **être appuyée par un pôle de recherche**, et
 - s'il s'agit d'une composante de perfectionnement des compétences ou d'infrastructure de recherche, doit appuyer directement une ou plusieurs propositions comportant une composante de recherche.

Les propositions ayant trait au financement d'essais cliniques ne sont pas admissibles au soutien du FRBC et du FIRSB.

Pôles de recherche

Rôle et informations de contact

Cinq pôles de recherche sélectionnés à l'étape 1 du concours FRBC-FIRSB

University of Toronto

Canadian Hub for Health Intelligence & Innovation in Infectious Diseases (HI3)

- hi3@utoronto.ca

Université d' Ottawa, McMaster University

Pôle canadien de préparation à la pandémie (PCP2)

- klawles2@uottawa.ca
- lawlessd@mcmaster.ca

The University of British Columbia

Canada's Immuno-Engineering and Biomanufacturing Hub

- immunoengineering.hub@ubc.ca

Université de Montréal, McGill University, Université Laval

Pôle de préparation aux pandémies de l'Est du Canada (PPPEC)

- ecapph-pppec@brdv.umontreal.ca

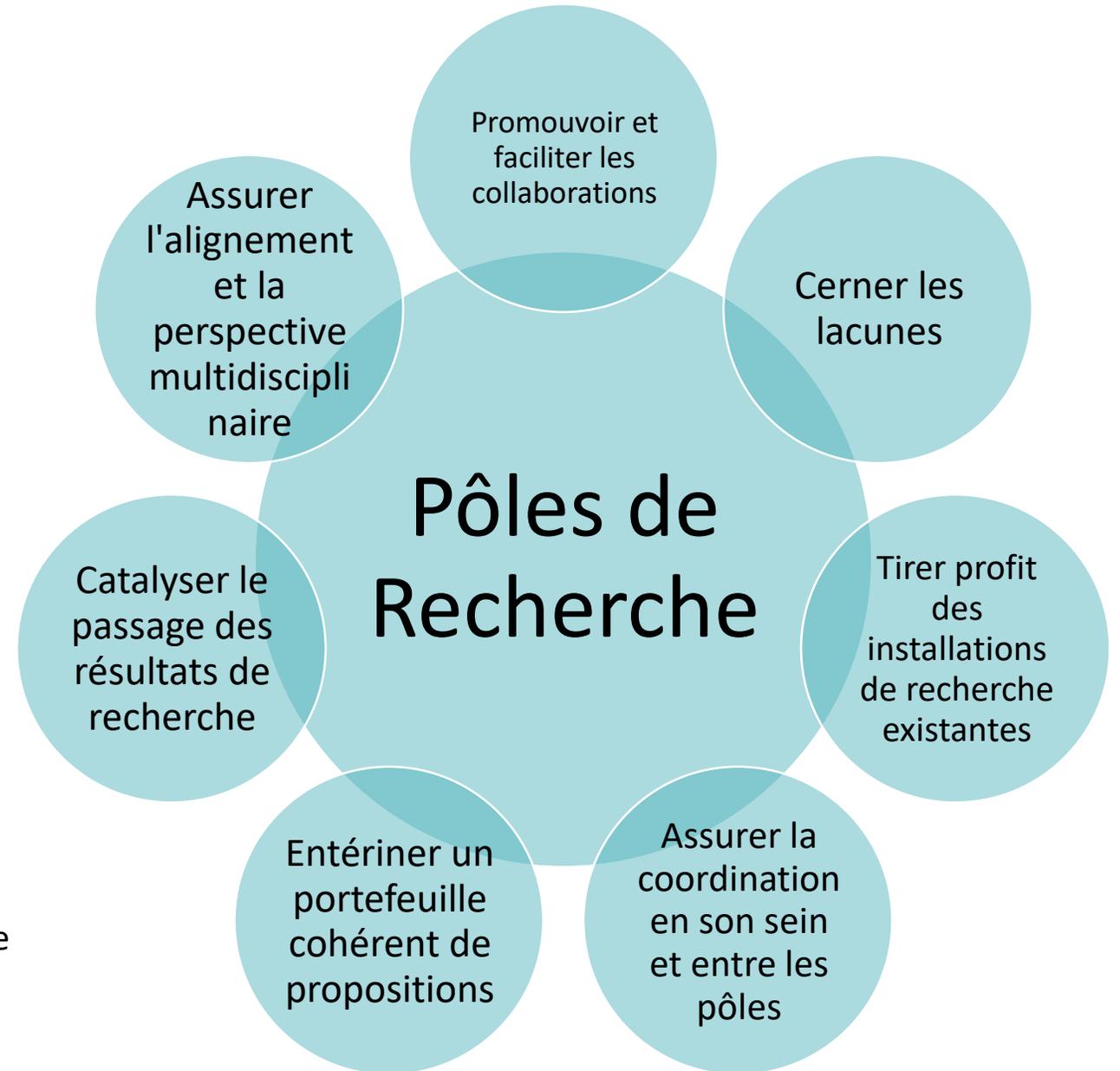
University of Alberta

The CBRF PRAIRIE Hub

- Joanne.lemieux@ualberta.ca

Rôle des pôles

- **Ancrer le pôle** et les initiatives proposées
- **Assurer l'alignement** avec le programme de recherche dans son ensemble, les objectifs stratégiques et la Stratégie
- **Appuyer** un ensemble cohérent de propositions, sélectionnées à l'aide d'un processus inclusif solide
- **Soumettre** un rapport d'appui abordant les éléments destinés à faciliter le processus d'examen du mérite
- À la suite de la sélection des propositions :
 - continuer à **promouvoir et à faciliter les collaborations**
 - continuer à exploiter les installations de recherche existantes gérées par des organisations gouvernementales et/ou non gouvernementales



Sécurité de la recherche

Information et ressources

Sécurité de la recherche

- Les Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche s'appliquent aux demandes de subvention présentées à l'étape 2 du concours FRBC-FIRSB
- Les établissements candidats sont tenus de remplir et de soumettre un formulaire d'évaluation des risques (FER) pour les partenariats impliquant des organisations partenaires du secteur privé
- À l'aide du FER, les candidats doivent identifier les risques potentiels que leurs partenariats de recherche peuvent présenter pour la sécurité nationale du Canada :
 - sur la nature de leur recherche (Connaître ses recherches), et
 - leurs organisations partenaires de recherche proposées (Connaître son partenaire)
- Si les candidats identifient des risques, ils doivent également soumettre un plan d'atténuation des risques

Sécurité de la recherche

Le Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIIE) et la FCI se réservent le droit :

- d'examiner toute demande pour des raisons de sécurité nationale et partager les informations relatives à la demande avec les agences de sécurité si cela est justifié;
- de demander des informations supplémentaires afin de s'assurer que les risques éventuels pour la sécurité nationale sont identifiés et traités avant que les décisions finales de financement ne soient prises;
- de refuser la participation de tout organisme partenaire ou bénéficiaire de fonds proposé en raison de risques inacceptables pour la sécurité nationale;
- de refuser l'attribution d'une subvention pour des raisons liées à la sécurité si des mesures appropriées ne sont pas en place pour atténuer les risques possibles; et
- d'imposer des exigences supplémentaires, le cas échéant.

Sécurité de la recherche

Tous les chercheurs et administrateurs sont invités à consulter les ressources suivantes pour plus d'informations sur la manière de protéger la recherche et l'innovation :

- Portail [Protégez votre recherche](#) : conseils, informations, outils, études de cas et cours d'auto-apprentissage
- [Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche](#) : outil permettant d'intégrer les considérations de sécurité nationale dans le développement, l'évaluation et le financement des partenariats de recherche
- [Science en sécurité](#) : atelier interactif de Sécurité publique Canada
- [Centre canadien pour la cybersécurité](#) : ressources sur l'environnement des cybermenaces, notamment des alertes et des avis.
- [Outil canadien de cybersécurité](#) : enquête d'auto-évaluation volontaire

À venir

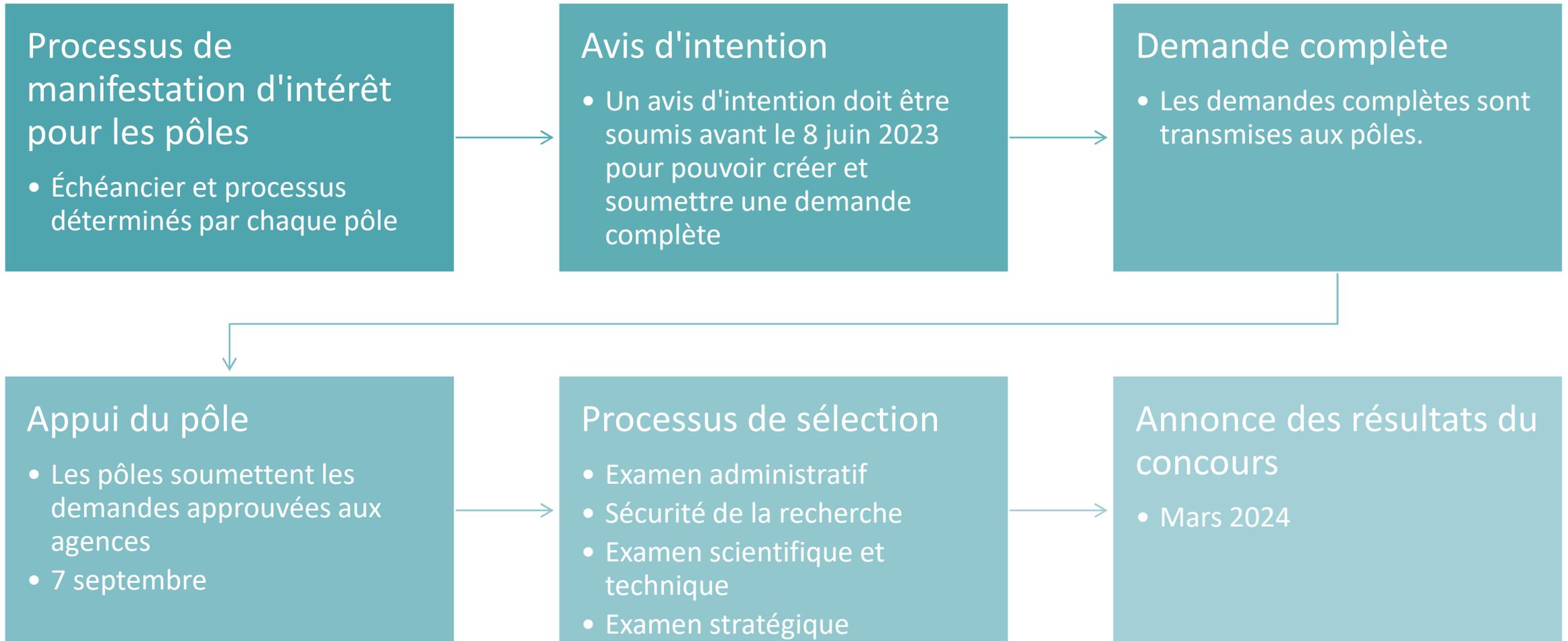
Atelier sur la sécurité de la recherche pour les établissements candidats au concours FRBC- FIRSB afin de prendre conscience :

- des dommages potentiels à l'intégrité des organisations canadiennes;
- de la prolifération des technologies à double usage;
- de la perte de propriété intellectuelle précieuse,
- des considérations de cybersécurité ; et
- des meilleures pratiques afin de maintenir une organisation de recherche consciente de la sécurité.

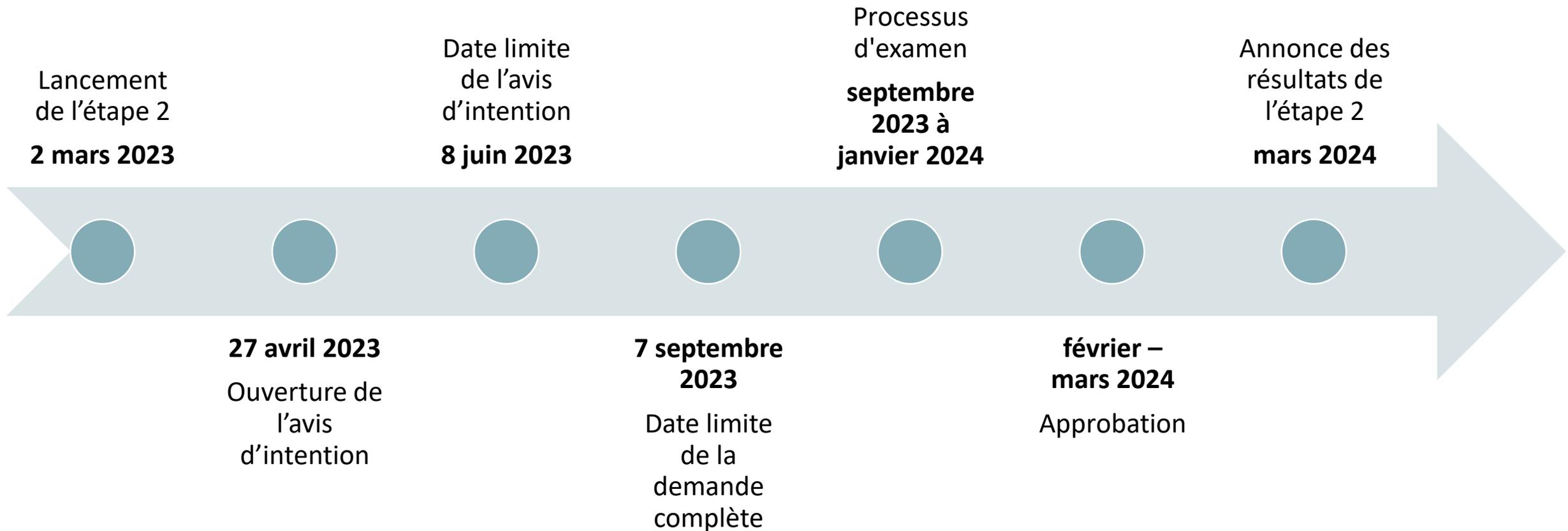
Processus et échéancier

Processus d'examen et calendrier du concours

Processus du concours



Échéancier du concours



L'échéancier est susceptible d'être modifié. Les pôles et les établissements peuvent avoir des échéanciers internes qui ne sont pas représentés ici.

Critères de sélection

Recherche et perfectionnement des compétences

Infrastructure

**Examen
Scientifique
et technique**

- | | |
|---------------|---|
| 1. Pertinence | 4. Impact |
| 2. Efficacité | 5. Contribution des partenaires |
| 3. Efficience | 6. Équité, diversité, inclusion et chercheuses et chercheurs en début de carrière |

- | |
|-------------------------------|
| 1. Besoin |
| 2. Renforcement des capacités |
| 3. Durabilité |

**Examen
Stratégique**

- | |
|---------------|
| 1. Pertinence |
| 2. Impact |
| 3. Cohérence |

✓ Les propositions seront évaluées à l'aide des matrices de cotation publiées.

Création et soumission de l'avis d'intention

Créer et soumettre un avis d'intention

- Portail Convergence
 - Le Portail Convergence ne prend en charge que les dernières versions de Google Chrome, Microsoft Edge, Apple Safari et Mozilla Firefox
- Il incombe à **l'administratrice ou l'administrateur de la recherche** de l'organisme de créer l'avis d'intention, de s'assurer qu'il est complet et de le soumettre.
- Les avis d'intention comprenant une composante d'infrastructure doivent être soumis par une administratrice ou un administrateur de la recherche représentant l'établissement et autorisé(e) à soumettre des avis d'intention en son nom.
 - Les personnes autorisées à soumettre des avis d'intention au nom d'un organisme admissible sont indiquées dans l'entente entre la FCI et l'organisme concerné
- La soumission d'un avis d'intention est requise pour la création et la soumission d'une demande complète.

Exigences de l'avis d'intention

1. Détails de la demande

- Titre et langue

2. Détails de la proposition

- Type de proposition, lien avec des propositions actuelles

3. Pôle de recherche

- Indiquez le pôle de recherche par lequel **vous prévoyez** que votre demande complète sera appuyée.

4. Résumé de la proposition

- Fournissez un résumé (maximum de 2 000 caractères), rédigé dans un langage simple, de la proposition et de la manière dont elle soutient la vision et le programme du pôle de recherche proposé.
 - Sera publié - évitez d'inclure des informations sensibles ou exclusives

Type de proposition (obligatoire)

Indiquez la catégorie dans laquelle s'inscrit votre proposition.

Recherche, Perfectionnement des compétences et Infrastructure de recherche

Recherche

Perfectionnement des compétences

Infrastructure de recherche

Recherche et Perfectionnement des compétences

Recherche et Infrastructure de recherche

Recherche, Perfectionnement des compétences et Infrastructure de recherche

Toutes les sections peuvent être mises à jour à la demande complète de l'étape 2

Exigences de l'avis d'intention

5. Mots-clés liés à la recherche et au perfectionnement des compétences

- Indiquez entre 5 et 15 mots-clés pour décrire les composantes de recherche ou de perfectionnement des compétences proposées.

6. Mots-clés liés aux infrastructures de recherche (le cas échéant)

- Énumérer entre 5 et 15 mots-clés pour décrire la composante infrastructure de recherche de la proposition.

7. Type d'activité

- Provenant de la CCRD

8. Domaines de recherche

- Au moins trois domaines de recherche principaux de la CCRD appartenant à des groupes (disciplines) différents
- Maximum de 17

9. Objectifs socioéconomiques

- Provenant de la CCRD, au moins deux, au plus trois

Toutes les sections peuvent être mises à jour à la demande complète de l'étape 2

Co-directeur.e

Directeur.e

Organismes partenaires - Établissements d'enseignement

Organismes partenaires - Établissements d'enseignement | I

Organismes partenaires - Autres organismes

Organismes partenaires - Autres organismes | I

Exigences de l'avis d'intention

10. & 11. Les organismes partenaires et les participant(e)s

- **Les organismes partenaires peuvent inclure:**

- Établissements universitaires, y compris les universités, les collèges, les écoles polytechniques et les instituts
- Autres organismes de recherche (y compris les hôpitaux de recherche)
- Organismes privés*
- Organismes publics
- Organismes philanthropiques ou sans but lucratif
- « | I » indique l'infrastructure

***Les organismes partenaires du secteur privé** doivent être constitués conformément aux lois du Canada et faire des affaires au Canada .

- **Participants**

- Doit inclure un directeur ou directrice
- Peut également inclure un co-directeur ou co-directrice
- Maximum de 15 membres d'équipe

Une personne ne peut assurer la direction ou la codirection que **d'une seule proposition** du FRBC-FIRSB

Toutes les sections peuvent être mises à jour à la demande complète de l'étape 2

Rôles des participants

Les étudiants à temps plein ou à temps partiel, les chercheurs postdoctoraux et les associés de recherche ne sont pas éligibles pour participer en tant que Co-directeur ou membre de l'équipe.

	Directeur (obligatoire)	Co-Directeur (facultatif)	Membre d'équipe (facultatif)
Combien d'individus?	1 individu	1 individu	Maximum de 15 individus
Rôles	<ul style="list-style-type: none"> Responsable de la direction du projet et de la coordination des activités proposées Rédige la proposition Coordonne l'administration financière de la subvention 	<ul style="list-style-type: none"> Dirige le projet de concert avec la directrice ou le directeur Peut contribuer à la production de la proposition Peut aussi s'occuper de certains aspects financiers de la recherche 	<ul style="list-style-type: none"> Contribue à l'exécution du projet de recherche Peut voir la proposition Peut avoir accès aux fonds de la subvention
Admissibilité	<ul style="list-style-type: none"> Doit être affilié à l'établissement administrateur. 	<ul style="list-style-type: none"> L'affiliation ne peut pas s'agir d'un ministère fédéral, provincial ou territorial, d'une municipalité ou d'un organisme sans but lucratif 	<ul style="list-style-type: none"> L'affiliation ne peut pas s'agir d'un ministère fédéral, provincial ou territorial, d'une municipalité ou d'un organisme sans but lucratif

Exigences de l'avis d'intention

12. Budget proposé

- Le cas échéant, indiquez les montants totaux estimés pour:
 - Le (s) budget(s) de recherche et/ou de perfectionnement des compétences
 - Le budget total de l'infrastructure de recherche (au moins un million de dollars)
 - Le montant demandé à la FCI (jusqu'à 60 % du budget total de l'infrastructure de recherche)

13. Attestations, licenses et permis

- [Exigences concernant certains types de recherche](#)

14. Évaluatrices et évaluateurs proposés

- Cinq à dix

15. Évaluatrices et évaluateurs exclus

- Noms d'un maximum de 15 personnes qui ne peuvent fournir un examen objectif de votre demande

Toutes les sections peuvent être mises à jour à la demande complète de l'étape 2

Questions et ressources

- Coordonnées

- Pour en savoir plus au sujet du FRBC, veuillez envoyer un courriel à CBRF-FRBC@sshrc-crsh.gc.ca
- Pour en savoir plus au sujet du FIRSB, veuillez envoyer un courriel à BRIF-FIRSB@innovation.ca
- Pour obtenir de l'aide sur le portail de convergence, contactez websupport@convergence.gc.ca

- Ressources

- [Page d'accueil FRBC-FIRSB](#)
- [Description de l'étape 2 du FRBC-FIRSB](#)
- [Pôles de recherche sélectionnés](#)
- [Critères de sélection](#)
- [Matrices de cotation](#)

- Dates importantes et échéances*

- **27 avril** L'avis d'intention sera disponible sur le portail Convergence
 - Lignes directrices seront publiées le 26 avril, au plus tard
- **8 juin** Date limite de l'avis d'intention
- **15 juin** Le formulaire de la demande complète sera disponible sur le portail Convergence
 - Lignes directrices seront publiées 1 semaine avant

**Les dates sont susceptibles d'être modifiées. Les pôles peuvent avoir des dates limites internes qui ne sont pas indiquées ici.*